

Initiatives ministérielles

journee ou aux heures où se font les inspections aux États-Unis. Le rapport précise que, là où il ne se fait pas d'inspection régulièrement, un vétérinaire-inspecteur devrait être disponible sur rendez-vous. S'il est impossible de réaliser cet objectif, il faudrait envisager d'établir des postes spécialement destinés à l'importation d'animaux, où serait affectée une équipe d'inspection d'Agriculture Canada. Ces postes devraient être établis aux endroits où passe actuellement le gros des importations d'animaux.

Cela paraît aller de soi. Je crois que mon bon ami, le ministre du Revenu national, cherche à améliorer l'acheminement des importations à la frontière. Il a mentionné un certain nombre d'améliorations possibles dans ce domaine et ce serait l'une de celles à envisager car nous ne voulons pas laisser entrer au Canada des animaux malades.

Il y a une série d'autres recommandations. Je crois avoir montré que des améliorations évidentes s'imposent dans le transport international et interprovincial de bétail.

Nous donnons notre appui à la mesure législative parce qu'elle donne le pouvoir d'établir un système national d'identification des animaux en vue de détecter les maladies, de les contrôler ou de les enrayer. C'est fondamental et c'est pourquoi nous souhaitons que le projet de loi soit adopté avec célérité.

Le projet prévoit aussi le pouvoir d'aider d'autres pays à contrôler ou éliminer les maladies des animaux. Nous avons entendu exprimer aujourd'hui des inquiétudes au sujet de l'importation d'animaux malades en provenance de pays qui les acheminent par une voie indirecte. Il pourrait être impossible de faire respecter l'interdiction d'importer des animaux d'un pays en particulier si l'expédition des animaux faisait un détour par un autre point d'entrée. Cela nous inquiète pour des raisons bien évidentes.

La loi permettra de récupérer le coût de l'inspection, des traitements et d'autres services qui étaient auparavant gratuits. Je pense qu'il faut repenser toute cette idée. De toute évidence, le gouvernement tente d'appliquer le principe du paiement par l'utilisateur. Cette disposition présente assurément un certain mérite et les gens diront qu'à première vue, elle a du bon sens. Toutefois, si nous voulons vraiment que les gens coopèrent entièrement aux efforts en vue de supprimer les maladies du bétail, nous ne voudrions pas leur créer des obstacles. Nous voulons les encourager à participer spontanément à ces programmes d'éradication. Nous devons donc déter-

miner si l'imposition de frais ou de redevances supplémentaires ne va pas décourager les gens de prendre cette question aussi au sérieux qu'ils le devraient.

Le projet de loi comporte un certain nombre d'autres dispositions tout aussi importantes. Je pense en avoir assez dit à propos des principales dispositions du projet de loi et des raisons pour lesquelles nous voulons l'appuyer.

Je terminerai en disant que le projet de loi permet une flexibilité accrue quant aux mesures de contrôle touchant le transport des animaux. Nous avons été contactés par un certain nombre d'organismes de protection des animaux qui s'inquiètent de la réduction du nombre des inspecteurs chargés de faire respecter les dispositions de la loi relatives au transport. Ils redoutent les mauvais traitements, comme la durée excessive du transport et le non-enlèvement des animaux qui sont morts pendant le trajet. Lorsque le comité sera saisi du projet de loi, nous pourrions soulever ces questions cruciales auprès des représentants du gouvernement.

C'est un projet de loi d'ordre administratif fort important qui se faisait attendre depuis longtemps. Il remédie à certains des principaux problèmes dont nous nous préoccupons. Nous conservons certaines inquiétudes, mais nous pourrions chercher des solutions quand le projet de loi sera renvoyé au comité.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Madame la Présidente, c'est un sujet que je ne connais pas bien. Je l'avoue.

Le manque d'inspecteurs aux postes frontières est aussi pour moi un sujet d'inquiétude. Sault Ste. Marie a une aciérie. Parce qu'il n'y a pas assez d'inspecteurs, on nous assure, même à Revenu Canada, que des tuyaux sans soudure provenant du tiers monde et de l'Europe sont importés au Canada. Il y a un problème dans le secteur de l'acier et j'ai constaté qu'il y en a un aussi dans le cas qui nous occupe. Le problème n'est-il pas dans tous ces cas-là un manque de personnel?

Mme le vice-président: Comme le député le sait, j'ai fait une erreur. Normalement, à la deuxième lecture, les trois premières personnes qui prennent la parole ne bénéficient pas d'une période réservée aux questions et aux observations. Cependant, j'estime qu'on peut laisser le député répondre à la question de son collègue.

M. Riis: Madame la Présidente, je suis heureux de répondre à mon collègue. Nous sommes évidemment tous conscients du problème touchant les tuyaux sans soudure, qu'il vient encore de mentionner. La question du tube sans soudure a été soulevée directement et indirectement à maintes reprises à la Chambre. Elle a